milliard et demi sans accroître son découvert.

M. Paris retire son amendement.

Le Général d'Andlau demande l'avis du ministre des finances sur la réduction de la prestation de 1,500 francs des volontaires d'un an.

M. Léon Say dit qu'il est opposé à la réduction.

Le reste du budget des recettes est approuvé.

L'ensemble est approuvé à l'unanimité des 252 sénateurs présents.

La séance est renvoyée à demain, à quatre heures.

La séance est levée à cinq heures 45 minutes.

INFORMATIONS

M. le ministre de la justice vient de se donner le plaisir d'une nouvelle *épuration* dans le personnel des juges-de-paix. Le décret qu'il a contresigné ce matin contient 110 nominations et frappe 61 de ces honorables magistrats. Il prononce :

22 mises à la retraite.

30 révocations (4 de juges et 26 de suppléants).

29 magistrats (5 juges et 24 suppléants ont prévenu la révocation par la démission).

5 juges nommés n'ont pas accepté et 13 décès ont fait autant de vides à combler.

Telle est l'économie de ce nouveau mouvement.

—

Dans un certain monde, on accuse M. de Marcère de poser, d'ores et déjà, sa candidature à un portefeuille dans le cabinet de dissolution qui semble se préparer pour le courant de l'année prochaine

—

On annonce, de Berne, la mort du colonel Siegfried, chef de l'état-major général de l'armée fédérale. Le colonel Siegfried était membre d'un grand nombre de sociétés savantes, il a collaboré à la grande Carte modèle de Suisse, dite Carte Dufour.

—

La reine Isabelle a reçu jeudi, à déjeûner le comité de la presse. Les places d'honneur étaient occupées par M. Marx, représentant du *Figaro* ; M. Hippeau, représentant de l'*Evènement* ; M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois* ; M. Lebey, directeur de l'*Agence Havas* et M. Jaluzot, président du comité du commerce et de l'industrie.

—

Le conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat a décidé, dans sa séance d'hier, que tous les employés dont les appointements ne dépassent pas 2,400 francs à Paris et 1,800 francs en province, recevront pendant les mois de décembre et janvier une indemnité de dix pour ceux sur leurs traitements. Cette indemnité leur sera continuée si les mauvais temps persistent. En outre, des secours individuels seront accordés à tous les employés pères de famille dont les charges sont nombreuses. Le tout indépendemment des gratifications de fin d'année.

—

Nous avons dit que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 11 décembre a déclaré comme d'abus Mgr Fava, évêque de Grenoble, pour avoir, sans autorisation, publié un bref papal érigeant en basilique mineure l'église de la Salette et avoir procédé « *indûment* » au couronnement d'une statue de la Vierge (*sic*).

Le prélat s'attendait, dit l'*Univers* à cette condamnation et d'avance il avait préparé une circulaire, qu'il a adressée à son clergé et qui se termine ainsi : « J'ignore ce que me réserve le Conseil d'Etat. Ce que je sais, c'est que si les hommes me déclarent coupable, ma conscience me dit que je suis innocent. Il me souvient qu'un jour, à Jérusalem, je vis, encore debout, la colonne sur laquelle fut affichée la condamnation de Jésus-Christ. Je baisai avec amour cette colonne sacrée. Si je suis condamné et qu'on affiche ma condamnation dans mon diocèse, je me souviendrai de Jérusalem, je m'unirai au Christ, et à sa mère qui le suivait.

« C'est d'ailleurs pour leur cause que j'aurai paru devant le Conseil d'Etat. Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. »

Bulletin Economique

On nous écrit de Paris.

« La Commission du général des douanes a tenu séance aujourd'hui, de une heure à cinq heures et demie, sous la présidence de M. Malézieux.

» L'ordre du jour appelait la discussion du rapport de M. Méline sur les tissus mélangés de laine et de coton, qui sont le produit d'une des industries qui ont le plus souffert du régime économique de 1860. Le rapporteur établit que l'Angleterre fait un tort considérable à notre production nationale; de 43,000 métiers qu'elle possédait avant les traités, elle est passée au chiffre de 80.000 métiers; pendant que le nombre des nôtres restait stationnaire. La Chambre de Commerce de Roubaix demande que le tarif du Gouvernement soit augmenté de 48 0/0, comme tarif général. Le rapporteur propose des augmentations qui varient entre 14 et 16 0/0 du droit, augmentations qui se traduisent par les chiffres suivant.

» Pour le drap casimir et autres tissus foulés, chaine coton, tissus ras non foulés, la laine dominant pesant au mètre carré 200 grammes, 2 fr. 45 par kilo;

pesant de 201 à 300 gr.	2 fr.	au lieu de	1 f. 73
— 301 à 400	— 1 fr. 85	—	1 f. 36
— 401 à 550	— 1 fr. 15	—	1 f.
— 551 à 700	— 0 fr. 85	—	0 f. 75

» Tissus chaine bourre de soie, la laine dominant, pas de modification; pour les tapis de laine mélangée d'autres matières, quelle que soit la proportion du mélange, — droits des tapis de laine pure.

»Les conclusions du rapport ont été adoptées.

»Après les tissus mélangés, sont venus en discussion les feutres de drap. Voici les droits votés :

» Feutres à doublage, le kilo, 0 fr 25 ; pour tapis et semelles de chaussure, 0 fr. 35; pour machines et pour pianos, 3 fr. 10 ; feutres drap pour ameublement, chaussures et vêtements en laine pure, les droits de tarif sur les draps.

»A la question des feutres a succédé celle des tapis. Le droit de 0 fr. 60 par kilog, proposé par le Gouvernement pour la moquette bouclée, a été maintenu ; celui de 0 fr. 70 pour la moquette veloutée portée à 0 fr. 80. Quant a ceux dits « autres » portés au tarif avec le droit unique de 0 fr. 80, le rapporteur propose la subdivision suivante: Tapis à la Jacquart, 1 fr. 25 ; tapis persan, 1 fr. 85.

»La suite de la séance a été consacrée à continuer la discussion sur l'agriculture. Les droits proposés pour les laines, y compris celles d'alpaga, de lamas, de vigogne, de yack et de poil de chameau, pour lesquelles le projet du Gouvernement propose l'exemption quand elles sont en masse, et de 25 fr. par 100 kilos quand elles sont soit peignées, soit cardées, soit teintes, ont été adoptés. Toute la série du chapitre : produits et dépouilles d'animaux, a été votée ensuite comme au tarif ; ce sont les crins, les poils, les plumes, la cire brute, les œufs, le lait, le beurre, le miel, les engrais, os os calcinés à blanc.

—

Les valeurs de charbonnages ont rebaissé hier. Ainsi que nous l'avions prévu, le mouvement de hausse était tellement subit et exagéré qu'une réaction était inévitable.

Certaines valeurs cependant ont conservé et conserveront la hausse acquise. Ainsi à côté de valeurs capitalisées à 1, 2 ou 3 0/0 au plus, nous en voyons dont le dividende représenterait 8 ou 9, si on l'avait distribué, mais comme on l'a employé à des travaux qui augmentent le capital et la puissance de production de la société, on n'en tient pas compte.

Les cours vont sans doute reprendre ces jours-ci leur taux normal, et il est probable qu'une partie de la hausse restera acquise, non pas parce que le prix de vente des charbons a augmenté, mais parce que l'hiver étant plus rude, la consommation augmentera, parce que le marché charbonnier s'étant un peu amélioré en Angleterre, en Belgique et en Allemagne, le rayon de vente des charbonnages français s'étendra.

Ainsi on peut espérer que pendant cette campagne, la plupart des compagnies augmenteront très-sensiblement leur extraction ; l'élévation du prix de vente nous paraît être beaucoup plus problématique.

(*Echo.*)

—

Le droit de douanes sur les houilles. — On a distribué hier, à la Chambre des députés, le rapport de Louis Legrand (de Valenciennes) sur les houilles. M. Legrand demande à l'elever de 1 fr. 30 à la tonne dans le tarif général, de telle façon que le droit actuel de 1 fr. 20 ne puisse être réduit dans les traités de commerce.

Nous commencerons demain la reproduction de ce document qui contient des chiffres intéressants.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 12 décembre 1879

Présidence de M. Ch. Daudet, maire

Absents : MM. Achille Scrépel, Famechon, Hazebrouck, Legrand, Foveau, P. Richard, Funck, Debuisne, Watine-Wattinne, *empêchés.*

Le Conseil,

Sur la proposition de l'administration et afin d'atténuer les misères occasionnées par la saison actuelle,

1° Décide qu'il y a lieu de dégager du Mont-de-Piété de cette ville les objets de literie sur lesquels un prêt maximum de 25 fr. a été fait, et vote, à cet effet, un crédit de 12,500 fr.;

2° De charger une commission spéciale composée de MM. Vienne, Willem, Spel, Tiberghien et Labbe-Copin, de la distribution des objets d'habillement, linge, etc., qui seront recueillis dans la ville à partir de lundi prochain ;

Qu'à partir du 1er janvier 1880 le nombre des gardes-champêtres sera réduit de 4 à 2 un par canton ;

Nomme M. Etienne Motte fils, administrateur de la Caisse d'Epargne de cette ville, en remplacement de M. Paul Réquillart, démissionnaire ;

Emet un avis favorable à la main-levée partielle d'une inscription hypothécaire, prise en faveur des hospices en garantie du bail de location d'un terrain dont une partie a été expropriée pour l'élargissement de la rue d'Hem ;

Vote un crédit supplémentaire de 4,500 francs pour le chauffage des établissements communaux en 1879.

Sur le rapport de la commission des finances, présenté par M. J. Quint :

Vote : un crédit supplémentaire de 9,290 francs pour le service des Bureaux des travaux municipaux pendant l'année 1879 ;

40,325 fr. pour l'acquisition à la société Wibaux-Florin d'un terrain nécessaire pour l'établissement d'une école, rue Archimède.

17,383 fr. 80 c. à inscrire au budget supplémentaire de 1880, pour payer aux héritiers Duthoit-Ferret, les intérêts échusau 1er janvier 1879 de la somme de 86,919 fr., prix d'un terrain acquis pour servir d'emplacement à l'école de natation.

9,760, à inscrire au budget supplémentaire de 1880 pour la mise en état de viabilité de la rue de France entre la rue Jacquart et le boulevard d'Halluin.

1050 fr. pour les travaux de terrassements et de mise en état de viabilité du Boulevard Central.

2,000 fr. pour les travaux d'appropriation d'un local pour servir aux Bureaux des travaux municipaux

2.194 fr. pour solder le mémoire de M. Collin, horloger-mécanicien, à Paris.

Approuve les budgets du Mont-de-Piété pour 1880 et les chapitres additionnels du même établissement pour 1879.

Elève à la classe exceptionnelle personnelle, M. Broyer, commissaire-central à la condition que l'indemnité de logement de la somme de 800 fr. qui lui est allouée sera supprimée.

Déclare qu'il n'y aura lieu de donner suite à la demande de mise en état de viabilité de la rue Ternaux que lorsque les propriétaires riverains auront porté la largeur de cette rue de 10 à 12 mètres.

Sur le rapport de la Commission des grands travaux présenté par M. Willem :

Repousse le projet de port central, maintient le projet de comblement de l'ancien canal jusqu'au nouveau canal et invite l'administration à poursuivre, de concert avec l'Etat, la création d'un port dans le bief du Sartel, au delà du confluent de l'ancien et du nouveau canal.

Renvoie à l'examen de la commission des eaux le projet de marché avec la Compagnie d'Anzin pour la fourniture du charbon nécessaire à l'usine élevatoire du service des eaux pendant les années 1880, 1881 et 1882 ;

A la commission mixte des eaux la demande d'un crédit de 9,405 fr.56 pour solder les dernières dépenses de nouvelles installations ;

A la commission de la voirie le projet d'ouverture d'une rue entre les rues des Récollets et de Jemmapes.

Vu l'heure avancée, le Conseil s'ajourne à demain, samedi, pour la discussion du budget de la ville pour 1880.

Le Secrétaire,
J. Quint.

—

Voici quels ont été les votes des sénateurs du Nord dans les scrutins qui ont eu lieu pendant les séances de jeudi et de vendredi.

1° Scrutin sur l'amendement de M. Laboulaye au projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget des dépenses de l'exercice 1880 (Ministère de l'instruction et des beaux-arts. — Chapitre 12. — Collége de France.)

Ont voté pour : MM. Kolb-Bernard, Pajot, Théry.

Ont voté contre : MM. Dutilleul, le général Faidherbe, Fournier, Massiet du Biest, le comte Roger, Testelin.

2° Scrutin sur le projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de cinq millions au ministre de l'intérieur, pour remédier aux effets des mauvaises récoltes et d'un hiver exceptionnellement rigoureux.

Tous les représentants du Nord ont émis un vote favorable au projet qui a été adopté.

3° Scrutin sur l'ensemble du projet de loi portant fixation du budget des dépenses de l'exercice 1880.

Tous les sénateurs ont voté l'ensemble du projet à l'exception de MM. Kolb-Bernard, Pajot, Théry, qui n'ont pas pris part au vote.

4° Scrutin. — Sur l'ensemble du projet de loi portant fixation du budget des recettes pour l'exercice 1880.

M. Théry, seul, n'a pas pris part au vote. Les autres sénateurs ont voté l'ensemble du projet.

—

M. Casimir Fournier, sénateur du Nord, a été désigné hier, par le neuvième bureau pour faire partie de la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet l'abrogation de la loi du 18 novembre 1814, relative à l'interdiction du travail pendant les dimanches et les jours de fêtes religieuses reconnues par la loi.

—

Les votes des députés du Nord se sont répartis de la façon suivante dans le scrutin sur le contre-projet de M. Lenglé au projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 5 millions de francs par addition au budget du ministère de l'intérieur, exercice 1879, pour remédier aux effets des mauvaises récoltes et d'un hiver rigoureux.

Ont voté pour : MM. Georges Brame, Debuchy, des Rotours, Telliez-Béthune.

Ont voté contre : MM. Alf. Girard, Giroud, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Mention, Screpel, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. le baron de Lagrange, de Marcère, Plichon, Guillemin.

Absent par congé : M. Ioos.

Dans le scrutin sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 5,000,000 fr., par addition au budget du ministère de l'intérieur, exercice 1879, pour remédier aux effets des mauvaises récoltes et d'un hiver exceptionnellement rigoureux, tous les députés du Nord ont voté favorablement au projet.

—

C'est aujourd'hui, à une heure, qu'a eu lieu, dans le bureau de la Chambre, la nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi portant approbation d'une convention relative au raccordement des sections française et belge du chemin de fer de Douai à Tournai.

—

A son récent voyage à Rome, Mgr l'Evêque de Lydda a eu l'honneur de remettre entre les mains de S. S. Léon XIII la lettre suivante :

Très-Saint-Père,

Je serais heureux de pouvoir, cette année encore, visiter auprès de moi-même en personne les tombeaux des Apôtres, rendre compte à Votre Sainteté de tout ce qui concerne l'état de mon Eglise et recevoir vos ordres apostoliques ; mais mon âge avancé ne me permet pas d'entreprendre ce voyage de Rome.

Je serai donc remplacé pour l'accomplissement de ce devoir par l'Evêque de Lydda, mon excellent et très-cher auxiliaire, qui, depuis sept ans, me prête le concours le plus dévoué et le plus actif dans l'administration de mon diocèse, et partage avec moi le fardeau d'un épiscopat très-laborieux que je n'ai plus la force de porter tout seul.

J'ai la confiance, Très-Saint-Père, que le compte qu'il rendra de nos affaires diocésaines à Votre Sainteté, sera pour Elle un sujet de consolation au milieu des sujets d'amères tristesses dont Elle est entourée.

Il déposera aux pieds de Votre Sainteté, avec l'expression de nos vœux à tous, de notre amour, de notre obéissance et de notre inviolable fidélité, ce qu'a offert pour le Denier de Saint-Pierre, pendant les huit derniers mois, la piété filiale du clergé et des fidèles envers leur bien-aimé pontife et père.

Pour eux tous et pour moi, j'implore humblement et avec instance la bénédiction apostolique de Votre Sainteté dont je suis, Très-Saint-Père, le très-dévoué serviteur et fils

† R. F. cardinal Régnier, archev. de cambrai.

Cambrai, 3 novembre 1879.

Sa Sainteté a daigné accueillir avec une extrême bonté ces hommages et ces vœux de Son Em. le cardinal-archevêque de Cambrai et de son diocèse. La Saint-Père en a exprimé sa haute satisfaction par la réponse suivante :

LÉON XIII, PAPE

Notre cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Votre très-affectueuse lettre Nous a été remise par Notre vénérable Frère Henri, évêque de Lydda, votre auxiliaire, dont vous Nous avez fait le plus grand éloge, et qui, par le compte exact qu'il Nous a rendu de votre illustre diocèse, Nous a donné une grande consolation.

Par lui, en effet, Nous avons su avec quel filial dévouement votre clergé et vos fidèles sont attachés à Notre personne et à cette chaire apostolique ; — combien les ecclésiastiques et les laïques religieux, ainsi que les pieuses associations, ont à cœur, en ce triste temps, de travailler au bien de l'Eglise ; avec quel zèle les professeurs de votre illustre Université s'appliquent à la diffusion de la saine doctrine.

En outre, Nous avons vu par les offrandes que vous Nous avez envoyées, avec quelle persévérante affection vos diocésains s'efforcent, à votre exemple, de remplir envers le Père commun des fidèles, dans la détresse où il se trouve et pour maintenir l'indépendance et la dignité de ce Saint-Siège, tous les devoirs auxquels les enfants sont tenus envers leurs parents.

Nous ne pouvons manquer, Notre cher fils de rendre au Dieu très-clément de particulières actions de grâces pour la bonté avec laquelle il vous garde et vous protège, et de vous exprimer, à vous et à tous les vôtres, avec Nos félicitations, Notre très-vive reconnaissance, ainsi que la tendresse particulière à laquelle vous donnent pleinement droit votre amour pour Nous et les pieux services que vous Nous rendez.

Nous avons la ferme confiance, Notre cher fils, que dans cette grande lutte à laquelle vous aussi vous êtes appelé, par le malheur des temps, à prendre part, vous serez soutenu et consolé par l'assistance divine, et que, avec son secours, tous les enfants de l'Eglise catholique qui appartiennent à votre diocèse, regarderont comme leur principal devoir de prouver énergiquement leur fidélité, leur courage et leur constance au service de Dieu et de l'Eglise, afin de recevoir un jour leur récompense dans le ciel.

A cet effet, Nous supplions le Père des miséricordes de répandre sur vous tous les trésors de sa bonté, et Nous désirons que vous ayez un gage des biens célestes, ainsi qu'un témoignage de Notre affection particulière dans la bénédiction apostolique que Nous vous accordons, dans le Seigneur, à vous d'abord, Notre cher fils, ensuite à tous vos coopérateurs et à tous les fidèles soumis à votre conduite.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 5 novembre 1879, la seconde année de Notre pontificat.

Léon XIII, pape.

C'est à Monseigneur de Lydda qu'ont été confiées ces deux lettres, lors du récent pèlerinage *ad limina apostolorum* qu'il vient d'accomplir avec M. le vicaire-général Destombes.

La *Semaine Religieuse* donne à cette occasion quelques détails sur les deux audiences accordées par le Souverain-Pontife au vénérable Auxiliaire de Cambrai :

Après que Monseigneur de Lydda eut accompli le cérémonial d'usage et qu'il eut été invité à s'asseoir, le Pape lui demanda tout d'abord, avec un empressement marqué, des nouvelles de la santé de son Eminence le cardinal Régnier. — « Je suis bien aise, reprit-il, de savoir qu'il est en bonne santé et qu'il ne souffre d'aucune infirmité. — Que Dieu vous le conserve longtemps encore ! »

Il lut alors à haute voix la lettre du Cardinal.

Cette lecture terminée. Monseigneur de Lydda remitles offrandes du denier de Saint-Pierre. En recevant cette somme considérable, le Pape émerveillé répéta à plusieurs reprises : « Dites bien que je remercie, que je bénis toutes les personnes qui ont concouru à cette riche offrande. — La France, malgré ses malheurs, se distingue par sa générosité, et le diocèse de Cambrai se distingue parmi tous les autres diocèses. Cette piété filiale envers le Père commun des fidèles vous portera bonheur. »

Il ajouta encore : « Je lis avec édification dans la *Semaine Religieuse* les expressions touchantes et les pieuses demandes qui accompagnent les étrennes et les offrandes des bons catholiques. Que Dieu leur accorde selon les désirs de leur cœur ! Je les bénis tous bien volontiers. »

Des informations sûres nous ont appris que cette offrande était venue à point, et qu'il est plus nécessaire que jamais de soutenir l'œuvre du denier de Saint-Pierre.

Le Saint-Père attache une grande importance à l'œuvre des écoles libres : il fait pour leur création ou leur développement des sacrifices considérables pour en établir dans tous les quartiers de Rome.

Il est connu depuis longtemps déjà que l'Université de Lille est particulièrement chère à Léon XIII comme à Pie IX.

La création récente d'une chère à la Faculté de théologie, sous le vocable de Saint-Thomas, lui a été on ne peut plus agréable, ainsi que la déclaration faite au nom de Son Eminence, que l'Encyclique *Æterni Patris* serait notre règle de conduite dans l'enseignement des Séminaires et de l'Université.

« J'ai vu dans la *Semaine Religieuse*, dit encore le Souverain-Pontife, que des soutenances remarquables avaient eu lieu à la Faculté de théologie. Je suis très-satisfait de ce beau commencement. »

A la fin de l'audience de congé, le Saint-Père, posant les mains et les retenant assez longtemps sur la tête de Monseigneur de Lydda et du vicaire-général qui l'accompagnait, leur dit en les bénissant : « Allez en paix, travaillez bien et faites vivre le bon Cardinal le plus longtemps possible.

—

Nominations ecclésiastiques. — M. le chanoine Cailliau, vicaire-général, est nommé archidiacre de Dunkerque.

M. le Chanoine Meurisse, supérieur du Petit-Séminaire de Cambrai, est nommé membre du Conseil de S. Em. le cardinal-archevêque.

M. Corion, vicaire à Bailleul (St-Amand), est nommé curé de West-Cappel.

M. Dehoudt, vicaire d'Haumont, est transféré à Bailleul (Saint-Amand).

—

Jeudi, à 2 heures, a eu lieu, à la préfecture du Nord, sous la présidence de M. Deleporte-Bayart, assisté de MM. Vanderstraeten et Mahieu, conseillers généraux, le recensement des votes de l'élection du 7 décembre dans la deuxième circonscription de Cambrai.

Voici le résultat de ce recensement :

Inscrits : 24,949. — Votants : 18,683.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18,686
En sus des émargements	3
Bulletins nuls n'entrant pas en compte dans le calcul de la majorité	305
Bulletins nuls entrant en compte	41
M. Jules Cirier,	9,979
M. Amigues,	8,381
Divers,	6

En conséquence, M. Jules Cirier a été élu député avec une majorité de 1,598 voir.

—

Le nouveau député de Cambrai, M. Cirier, assistait jeudi à la séance de la Chambre.

—

Le Congrès ouvrier régional du Nord, tiendra, le 27 décembre, à Lille, à dix heures précises du matin, dans l'établissement Meurisse, une réunion où seront lus les rapports des delegues au Congrès ouvrier de Marseille.

—

Le Conseil d'administration de l'Institut de Lille s'est réuni le 11 décembre, sous la présidence de M. Paul Cambon, préfet du Nord.

Au début de la séance, le directeur M. Masquelez, a rendu compte des résultats de la rentrée de 1879. Il a fait savoir que l'effectif actuel est de 118 élèves, contre 101 à pareille date en 1878.

L'*Echo du Nord* dit que l'augmentation porte presque exclusivement sur l'effectif de la division de génie civil, ce qui est un nouvel indice de la faveur dont jouit cette division dans le public et de la tendance de plus en plus grande de l'Institut à se transformer en une école supérieure de génie civil.

En même temps que l'effectif s'est accru, le niveau des études s'est notablement élevé. Les moyennes exigées pour l'admission ont été rehaussées et, sur les candidats admis à la rentrée de 1879, 32 ont obtenu des moyennes égales ou supérieures à 13 tandis que l'année dernière, 15 candidats seulement avaient atteint cette moyenne de 13.

En résumé, la rentrée de 1879 a été excellente à tous égards, sous le rapport de la qualité, comme sous celui de la quantité. En égard au nombre des anciens qui resteront en 1880-81, une nouvelle augmentation de l'effectif des élèves est déjà assurée, ce qui amènera naturellement une réduction notable des subventions du département et de la ville de Lille.

—

M. le Préfet du Nord vient d'adresser la lettre suivante à MM. les Maires du département.

Monsieur le Maire,

Sur la proposition de M. le Ministre de l'Intérieur, un crédit de 5 millions a été voté par les Chambres, afin de porter secours aux indigents dont les souffrances sont aggravées par les rigueurs d'un hiver exceptionnel.

J'ai demandé à M. le Ministre de vouloir bien comprendre, le plus largement possible, notre département dans la répartition des secours, et, sans attendre cette répartition, j'ai pris les mesures nécessaires pour que tous les crédits disponibles sur le budget départemental fussent affectés immédiatement à des travaux auxquels seraient employés les ouvriers sans ouvrage.

Mais quelque généreuses que soient les intentions du gouvernement et des Chambres, quel que soit mon désir personnel de soulager des misères si intéressantes, il est à craindre que l'administration n'apporte à une pareille situation que des remèdes insuffisants. Il importe qu'elle soit secondée par les communes et les particuliers.

On ne fait jamais en vain appel à la bienfaisance publique dans ce grand département, le plus peuplé et le plus laborieux de France, le plus éprouvé par la saison que nous traversons. Je vous invite donc, Monsieur le Maire, à réunir, si vous ne l'avez déjà fait, votre Conseil municipal, pour étudier, de concert avec les membres du bureau de bienfaisance, les mesures à prendre, afin que le service des secours soit en rapport avec les besoins et les nécessités du moment.

Vous pourriez utilement constituer un Comité chargé de recueillir dans la commune des souscriptions en nature et en argent. Je n'ai pas besoin de vous recommander de faire appel, pour cette œuvre d'assistance et de charité à la bonne volonté de tous ; vous trouverez partout, j'en suis convaincu, un concours empressé et je compte sur votre sollicitude et sur le dévouement de tous vos administrés pour assurer le succès de votre souscription. Les listes me seront adressées pour être publiées.

Je vous prie de m'accuser réception de cette circulaire et de me tenir au courant de la suite que vous lui aurez donnée.

Recevez, Monsieur le Maire, etc.

Le préfet du Nord,
Paul Cambon.

—

La nouvelle de la prochaine ouverture des fourneaux économiques dont l'administration municipale de Lille a pris l'initiative, a été accueillie avec la plus grande faveur par la population, dit le *Mémorial*, M. le marquis d'Audiffret, trésorier-payeur-général du Nord, s'est empressé de faire parvenir à M. le Sénateur-Maire une somme de 500 francs pour être employée à cette œuvre charitable.

—

A partir de lundi prochain, 15 décembre, la Bourse de Lille commencera à 3 heures.

—

Une soirée récréative aura lieu dimanche 14 et lundi 15 décembre, au cercle catholique de Notre-Dame.

Le programme se compose de plusieurs morceaux de chant, d'une ouverture pour symphonie et d'une drame en trois actes, *François Carrare.*

—

Un marchand de chicorée de Tourcoing, nommé Vandembruwage, avait, hier soir, abandonné, rue Blanchemaille, à Roubaix, une voiture attelée d'un cheval, et ce, pour s'attabier dans un cabaret. Un agent de police lui ayant dressé procès-verbal, le marchand de chicorée n'a rien trouvé de mieux que d'injurier grossièrement l'agent et de lui déclarer, entr'autres aménités, qu'il fallait n'avoir pas de sang dans les veines pour s'enrôler dans la police. Vandembruwage a bientôt eu la preuve du contraire, car solidement appréhendé par celui qu'il venait d'insulter, il a été conduit devant le commissaire du quartier.

Joseph Schaf, lui, ne s'est pas borné à proférer des injures contre un agent qui l'invitait à rentrer chez lui, parce qu'il était ivre. Après l'avoir d'abord averti qu'il allait lui rompre le cou, l'ivrogne s'est jeté sur le policeman et lui a labouré le visage de quatre coups de poing. L'intervention de plusieurs personnes a été nécessaire pour conduire Schaf au dépôt de sûreté.

—

Le Conseil municipal de Lille se réunira durgence le lundi 15 décembre courant, pour s'occuper de la création de fourneaux économiques.

—

On pourrait sans crainte perdre son portemonnaie, même bien garni, si l'on était suivi par le gendarme Schomogué. Ce militaire a trouvé mercredi, rue du Faisan, à Lille, un porte-monnaie contenant une somme assez ronde. Hier, il mettait encore la main, rue Notre-Dame, sur un autre porte-monnaie garni. Il est bien entendu que ce gendarme tient les porte-monnaies à la disposition de leurs propriétaires à la caserne de la rue de Brigode (section d'Esquermes.

—

Tribunal correctionnel de Lille. — Il y a quelques mois, on se le rappelle, on volait vers le soir dans un magasin de boissellerie de la rue de Fives, une pendule placée sur la cheminée. Le voleur avait coupé le fil de fer qui mettait en mouvement la sonnette d'appel, de sorte que les maîtres de la maison qui se tenaient dans la pièce suivante, n'entendirent rien.

Ils constatèrent seulement l'absence de la pièce le lendemain. On parvint à découvrir le voleur, qui n'était autre qu'un repris de justice, Ad. Descamps. Il avait déjà vendu la pendule. A qui ? Il ne voulut pas le dire. Il se refusa aussi à dénoncer ses complices. Cette attitude n'était pas de nature à lui mériter l'indulgence du tribunal, Descamps a été condamné à quinze mois de prison.

—

A Armentières comme à Roubaix, il existe des bandes de petits vauriens qui ne vivent que de vols et de rapines. Les quatre qui comparaissaient hier devant le tribunal n'avaient d'autre occupation que de dévaliser les paniers ou les voitures des boulangers pendant qu'ils servaient leurs clients. La police d'Armentières a fini par les prendre en flagrant délit. Ils sont condamnés : J. Monfroi, le chef de la bande, à six mois de prison ; Em. Macrez, à deux mois; J. Taffin, à un mois; et L. Ghestem à huit jours.

—

— Verlinghem. — Un affreux malheur est arrivé hier matin à Verlinghem. Vers cinq heures et demie, Gustave Delebecque, âgé de 28 ans, cultivateur, absorbait un purgatif qu'il avait acheté à Lille, chez un droguiste de la rue Saint-Sébastien. Il ne tarda pas à être en proie à d'intolérables coliques, et dix minutes plus tard il rendait le dernier soupir, au milieu des plus atroces souffrances.

Le malheureux Delebecque, qui croyait avoir absorbé du sel anglais, avait pris du sel de zinc.

Aussitôt la nouvelle arrivée au parquet, les magistrats sont partis immédiatement, pour Verlinghem.

Blanc-Misseron. — Octave Faroux, soldat français déserteur, âgé de 25 ans, prévenu de fabrication et d'émission de fausse monnaie, a été remis mardi par la gendarmerie belge entre les mains des gendarmes de Blanc-Misseron, pour être conduit à Valenciennes et de là à la maison d'arrêt de Cambrai.

Amiens. — La conférence que M. Baragnon doit donner à Amiens sur la liberté de l'enseignement et sur les droits des pères de famille aura lieu le dimanche 14 décembre à une heure et demie, rue de Castille, 52.

Saint-Pierre-lez-Calais. — Pour son entrée en fonctions comme maire, M. Lheureux reçoit la démission de M. Ritaine, secrétaire en chef de la mairie de St-Pierre, et de M. Vilain, architecte de la ville.

Racquinghem. — Avant-hier, la femme Mayolle avait quitté sa maison pour aller faire quelques commissions dans le voisinage, laissant seule une petite fille de neuf mois reposer dans son berceau placé près du feu.

Quand la mère rentra, après une absence de quelque temps, elle trouva le berceau consumé par les flammes, et la malheureuse petite enfant presque entièrement carbonisée.

— Quesnoy-sur-Deule. — Un incendie a eu lieu au Fort de Wambrechies. Deux cabanes de briqueteurs ont été entièrement la proie des flammes, dimanche dernier, vers 3 heures. On croit à une imprudence. Il y a pour 1,000 fr. de dégâts quant au matériel.

— Courrières. — La *Gazette de Douai* annonce que, répondant à l'appel du Comité formé à Douai pour secourir les pauvres, MM. Mathieu frères, de Courrières, ont mis 10,000 kilog. de charbon à sa disposition.

—

— Arras. — Les fourneaux économiques pour les pauvres fonctionneront, nous assure-t-on, lundi prochain, sur plusieurs points de la ville.

Des dons en nature ont été faits indépendamment des souscriptions qui s'élèvent aujourd'hui à plus de 12,000 francs.

— Les élections pour le renouvellement des membres du tribunal de commerce d'Arras n'ont pas eu, hier, de résultat, le nombre des votants étant insignifiant.

Un nouveau tour de scrutin aura lieu le jeudi 18 novembre.

— Valenciennes. — On annonce que Mlle Baby dont le père est portier-consigne à la porte de Mons, a été lundi saisie par le froid si violemment que le cœur s'est trouvé atteint. Elle est morte le lendemain, malgré les secours des médecins.

— Bergues. — On annonce la mort de M. l'abbé Vanbever, vice-doyen de Bergues, curé de West-Cappel, décédé le 8 décembre, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Etat-Civil de Roubaix.

Déclarations de naissances du 12 décembre Philomène Demol, rue des Vélocipèdes, cour Faidherbe, 6. — Marthe Dyedereck, rue d'Inkermann, 121. — Marguerite Leclercq, rue St-Nicolas. — Jules Vandallez, rue N° 7, cour Cornille, 8. — Jean-Baptiste Martens, rue Archimède, cour Losfeld, 9 — Florimond Favier, rue de l'Epeule, 7. — Jeanne Dewaele, rue des Champs, cour Raux, 6. — Antoine Decuyber, rue du Pile, cour Orange. — Henri Quique, rue des Longues-Haies. — Armand Langue, rue Dullot, 7. — Marie Delforge, rue des Fleurs, 3. — Henri Devendeville, hameau de la Potennerie, 36. — Pauline Billet, rue du Vivier. — Blanche Wante, rue de l'Epeule, cour Plat. — Marie Dedack, rue de l'Epeule, cour Lepers, 14.

Déclarations de décès du 12 décembre. — Louis Desrumaux, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Dhont, 275. — Marguerite Decourcelle, 1 an, rue de l'Hommelet, cour Dhalluin, 12. — Frédéric Conters, 1 an, rue du Fort, cour de la Providence, 3. — Clémence Parmentier, 8 mois, au Hutin. — Rosalie Vantomme, 78 ans, rue du Tilleul, cité du Coq-Français. — Philippe Lang, 79 ans, rue de l'Epeule, cour Lampe. — Marie Carelberg, rue de Beaurewaert, cour Génart, 7. — Théophile Delanghe, 1 an, sentier du Ballon.

État-civil de Tourcoing

Déclarations de naissances du 11 décembre. — Edmond Clerson, rue Jean Legrand. — Julien Duthoit, Marlière. — Augustine Berteloot, rue du Haze. — Marie Lemoine, rue Claire Lemaître. — Camille Martin, rue de la Cloche.

Déclarations de décès du 11 décembre. — Coralie Duthoit, 56 ans, épouse de Charles Lahouse, rue des Carliers. — Jean-Baptiste Lestrade, 64 ans, époux de Louise Chomez, rue des Guines. — Fernande Loridan, 2 mois et 15 jours, Brun-pain. — Jules Juvenez, 6 mois et 10 jours, Phalempins.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille VROMAN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Rosalie VANTOMME, veuve de Monsieur Auguste Vroman, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1879, à l'âge de 75 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 14 décembre, à 4 heures en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, cité du Coq-Français.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 15 décembre 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Appoline DESMARESCAUX, épouse de Monsieur François Lemaire, décédée à Roubaix, le 8 décembre 1878, dans sa 71e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 décembre 1879, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe RAUX, décédé à Roubaix, le 16 octobre 1879, à l'âge de 25 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de St